
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles tenue le lundi 10 juin 2024 à 16 h 30, à la salle du conseil.

PRÉSENTS :

M. Denis Miousse - Maire
Mme Guylaine Lejeune - Conseillère De Ferland
Mme Mélissa Tremblay - Conseillère De l'Anse
M. Alexandre Leblanc - Conseiller De Marie-Immaculée
M. Guy Berthe - Conseiller Du Vieux-Quai
Mme Chantale Vaillancourt - Conseillère De Mgr-Blanche
Mme Charlotte Audet - Conseillère De Jacques-Cartier
M. Daniel Guérault - Conseiller De Sainte-Famille
Mme Carole Gaudreault - Conseillère De Moisie-Les Plages

ABSENT :

M. Martin Perron - Conseiller De Sainte-Marguerite

AUSSI PRÉSENTE :

Mme Catherine Lauzon - Directrice générale et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Denis Miousse constate le quorum et ouvre la séance à 16 h 30.

**RÉSOLUTION N° 2406-354
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après l'ouverture de la séance, le maire propose de faire les modifications suivantes à l'ordre du jour :

Ajouts :

14.1 Marathon Mamu Édition 2024 - Fermetures de rues : autorisation
14.2 Révision de la politique de vente de terrains - Développement domiciliaire Rochette 3 et 4 : adoption

Retraits :

10.3 Dérogation mineure n° 2024-035 : 885, avenue Cartier
10.4 Dérogation mineure n° 2024-036 : 340, rue Catallan
10.5 Dérogation mineure n° 2024-037 : 25, rue François-Bérubé
10.6 Dérogation mineure n° 2024-038 : 281, rue Comeau
10.7 Dérogation mineure n° 2024-041 : 82, rue des Habitations-Basques
10.8 Dérogation mineure n° 2024-044 : 2875, rue Bell

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications susmentionnées.

**RÉSOLUTION N° 2406-355
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2024 : ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles du 27 mai 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
APPUYÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2024 du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles soit approuvé tel que rédigé.

RÉSOLUTION N° 2406-356
RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE : DÉPÔT

En conformité avec la Loi sur les cités et villes, monsieur le maire Denis Miousse présente son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le texte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe daté du 10 juin soit déposé au conseil.

QUE celui-ci soit publié sur le site Internet de la municipalité.

RÉSOLUTION N° 2406-357
COMPTES À PAYER - LISTE DU 24 MAI AU 6 JUIN 2024 : DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer pour la période du 24 mai au 6 juin 2024 au montant de 2 880 889,00 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

RÉSOLUTION N° 2406-358
RAPPORT SUR LES AUTORISATIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 23 MAI AU 5 JUIN 2024 : DÉPÔT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport sur les autorisations de dépenses pour la période du 23 mai au 5 juin 2024 totalisant 291 961,55 \$ soit déposé au conseil.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET
PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-592 « RÈGLEMENT VISANT À AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT À 7 401 000 \$ »

Après les explications de la directrice générale;

Le conseiller Daniel Guérault donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure le règlement n° 2024-592 « Règlement visant à augmenter le fonds de roulement à 7 401 000 \$ » et dépose ce projet de règlement.

RÉSOLUTION N° 2406-359

REPLACEMENT DES LUMINAIRES DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE : AUTORISATION ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 3 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Mélissa Tremblay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise les travaux de remplacement des luminaires, tel que décrit dans le rapport daté du 3 juin 2024, le coût de ces travaux étant estimé à 90 000 \$.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux soient puisées à même le poste budgétaire « Affectation aux activités d'investissement ».

RÉSOLUTION N° 2406-360

TRAVAUX DE MAINTIEN D'ACTIF DES BÂTIMENTS DU PARC DU VIEUX-QUAI » : AUTORISATION ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 31 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise les travaux de maintien d'actif des bâtiments du parc du Vieux-Quai, tel que décrit dans le rapport daté du 31 mai 2024, le coût de ces travaux étant estimé à 32 000 \$.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux soient financées de la façon suivante :

- Un montant de 28 440 \$ à financer à même le poste budgétaire « Affectation aux activités d'investissement »;
 - Un montant de 3 560 \$ à financer par un transfert de main d'œuvre provenant du budget de fonctionnement.
-
-

RÉSOLUTION N° 2406-361

SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION - CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE POUR LES SITES RÉPÉTEURS DE MOISIE ET DE POINTE-NOIRE : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 28 mai 2024;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 (8°) de la Loi sur les cités et villes, lequel permet de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur qui, dans le domaine des communications, est en situation de monopole;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
APPUYÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat de location d'espace pour les sites répéteurs de Moisie et de Pointe-Noire soit accordé de gré à gré à Norescom, pour un montant de 43 915, 68 \$, taxes applicables en sus, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2024.

RÉSOLUTION N° 2406-362

APPEL D'OFFRES N° ACH300-150 « TRANSPORT PAR AUTOBUS DE JEUNES POUR LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE 2024-2025 » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 21 mai 2024;

CONSIDÉRANT l'article 58 « Cas spéciaux – Contrat de gré à gré » du règlement n° 2021-475 sur la gestion contractuelle et l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Mélissa Tremblay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ACH300-150 « Transport par autobus de jeunes pour les activités organisées par le Service des loisirs et de la culture 2024-2025 » soit accordé de gré à gré à Autobus du Fer inc., pour la somme de 53 802,27 \$, taxes applicables en sus, et ce, pour toutes les sections.

RÉSOLUTION N° 2406-363

APPEL D'OFFRES N° ACH500-465 « ACQUISITION D'UN TAMISEUR À TAMBOUR ROTATIF NEUF DE L'ANNÉE 2022 OU PLUS RÉCENTE » : REJET

CONSIDÉRANT le rapport daté du 3 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Carole Gaudreault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° ACH500-465 « Acquisition d'un tamiseur à tambour rotatif neuf de l'année 2022 ou plus récente » soit rejetée en raison de sa non-conformité.

QUE la Ville de Sept-Îles procède à un nouvel appel d'offres.

RÉSOLUTION N° 2406-364

APPEL D'OFFRES N° ING-2024-500 « SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DE MATÉRIAUX POUR LA TRAVAUX MUNICIPAUX 2024 » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 5 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Carole Gaudreault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2024-500 « Services professionnels pour le contrôle qualitatif de matériaux pour les travaux municipaux 2024 » soit accordé au soumissionnaire conforme Englobe Corp., et ce, de la façon suivante (taxes applicables en sus) :

- Un montant de 173 125 \$ pour l'ouvrage 1 « Mise aux normes des installations de traitement des eaux usées dans le secteur de Moisie », et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt n° 2024-583 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations de 16 410 000 \$ et un emprunt de 5 130 000 \$ pour la mise aux normes des installations de traitement des eaux usées dans le secteur de Moisie » par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Un montant de 148 825 \$ pour l'ouvrage 2 « Prolongement du réseau d'alimentation en eau potable des communautés de Maliotenam et Place de La Boule », et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt n° 2024-580 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisation de 10 460 000 \$ et un emprunt de 2 854 000 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc pour la mise aux normes de l'eau potable du secteur de Place de La Boule » par le MAMH;
- Un montant de 165 340 \$ pour les ouvrages suivants :
 - ✓ Ouvrage 3 « Fourniture et installation d'une enseigne électronique à l'entrée »;
 - ✓ Ouvrage 4 « Réfection de pavage, trottoirs et bordures »;

- ✓ Ouvrage 5 « Sécurisation du passage à niveau du chemin de fer Arnaud sur le chemin du Lac-Daigle »;
- ✓ Ouvrage 6 « Travaux d'aménagement d'un nouveau Skatepark à Sept-Îles »;
- ✓ Ouvrage 7 « Réfection du terrain de basketball au parc Holliday » ;
- Un montant de 35 650 \$ pour l'ouvrage 8 « Projets divers (2024) », et ce, conditionnellement à l'autorisation des travaux si requis.

RÉSOLUTION N° 2406-365

APPEL D'OFFRES N° ING-2024-3800 « REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 3 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2024-3800 « Remplacement des luminaires du terrain synthétique » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme Système E inc. pour la somme de 75 995 \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 2406-366

APPEL D'OFFRES N° ING-2024-4300 « SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONFECTION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE AINSI QUE DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HÔTEL DE VILLE » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 6 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Carole Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2024-4300 « Services professionnels pour la confection d'un programme fonctionnel et technique ainsi que des plans et devis et pour la surveillance en résidence des travaux de construction d'un nouvel hôtel de ville » soit accordé au soumissionnaire conforme Lemay inc. pour la somme révisée de 2 950 000,24 \$, taxes applicables en sus, de la façon suivante :

- Un montant de 295 250 \$, pour le programme fonctionnel et technique;
- Un montant de 1 609 577,04 \$ pour les plans et devis;
- Un montant de 1 045 173,20 \$ pour la surveillance lors du chantier, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt à venir par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), lequel est nécessaire aux travaux de construction.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce contrat soient financées de la façon suivante (taxes applicables en sus) :

- Un montant de 295 250 \$ par le poste budgétaire « Affectation aux activités d'investissement »;
 - Un montant de 1 609 577,04 \$ par le règlement d'emprunt n° 2024-585 « Règlement d'emprunt décrétant un emprunt et une dépense de 1 975 000 \$ pour la réalisation des plans et devis requis dans le cadre du projet de construction d'un nouvel hôtel de ville »;
 - Un montant de 1 045 173,20 \$ par le règlement d'emprunt à venir.
-

RÉSOLUTION N° 2406-367

APPEL D'OFFRES N° ING-2024-4900 « TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VERRIÈRE DU CENTRE SOCIO-RÉCRÉATIF » : REJET

CONSIDÉRANT le rapport daté du 3 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Mélissa Tremblay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la soumission déposée dans le cadre du contrat n° ING-2024-4900 « Travaux de réfection de la verrière du Centre socio-récréatif » soit rejetée en raison de sa non-conformité.

QUE la Ville de Sept-Îles procède à un nouvel appel d'offres.

RÉSOLUTION N° 2406-368

DEMANDE DE PRIX N° ING-2024-5100 « TRAVAUX DE MAINTIEN D'ACTIF DES BÂTIMENTS DU PARC DU VIEUX-QUAI » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 31 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ING-2024-5100 « Travaux de maintien d'actif des bâtiments du parc du Vieux-Quai » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme Construction MG pour la somme de 23 105,58 \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 2406-369

CONGRÈS - ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC : DÉLÉGATIONS

CONSIDÉRANT le rapport daté du 27 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Mélissa Tremblay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Marie-Claude Dubé et monsieur Mbégou Faye soient autorisés à participer au congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec qui se tiendra à Québec du 16 au 18 octobre 2024.

QUE les frais encourus à cette fin par les personnes déléguées leur soient remboursés conformément au règlement à cet effet.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-593 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX RELATIVEMENT À LA PROMENADE DU VIEUX-QUAI »

Après les explications de la directrice générale;

La conseillère Chantale Vaillancourt donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure le règlement n° 2024-593 « Règlement modifiant le règlement sur les animaux relativement à la Promenade du Vieux-Quai » et dépose ce projet de règlement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-590 « RÈGLEMENT INSTITUANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À FAVORISER L'AJOUT DE LOGEMENTS LOCATIFS SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES »

Après les explications de la directrice générale;

La conseillère Mélissa Tremblay donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, le règlement n° 2024-590 « Règlement instituant un programme d'aide financière visant à favoriser l'ajout de logements locatifs sur tout le territoire de la Ville de Sept-Îles » et dépose ce projet de règlement.

RÉSOLUTION N° 2406-370

RÈGLEMENT N° 2024-591 « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 - AJOUT DE LA CLASSE D'USAGE ÉLEVAGE ARTISANAL (EA) À LA GRILLE DE LA ZONE 1035 F » : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Carole Gaudreault lors de la séance du 22 avril 2024 et l'adoption du second projet de règlement n° 24-05 lors de la séance du 13 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai prescrit;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Carole Gaudreault
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement n° 2024-591 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Ajout de la classe d'usage Élevage artisanal (EA) à la grille de la zone 1035 F » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2406-371

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) N° 2024-039 - 688, AVENUE ARNAUD : ACCEPTATION

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant les travaux de patio, galerie et aménagements extérieurs pour l'immeuble situé au 688, avenue Arnaud;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 2017-376 « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du centre-ville traditionnel »;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par cette demande est situé dans la zone soumise à cette réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme estiment dans leur résolution n° 2024-049 adoptée le 22 mai 2024 que le projet respecte la majorité des critères d'évaluation dudit P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 27 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Mélissa Tremblay
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Carole Gaudreault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la demande de P.I.I.A. n° 2024-039 concernant les travaux de patio, galerie et aménagements extérieurs pour l'immeuble situé au 688, avenue Arnaud, et faisant partie de la zone 639 R, et ce, selon les motifs énumérés à la résolution n° 2024-049 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 22 mai 2024.

RÉSOLUTION N° 2406-372

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) N° 2024-040 - 22, RUE RÉGNAULT : ACCEPTATION

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant les travaux de réfection extérieure du bâtiment principal situé au 22, rue Régnauld;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 2017-376 « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du centre-ville traditionnel »;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par cette demande est situé dans la zone soumise à cette réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme estiment dans leur résolution n° 2024-050 adoptée le 22 mai 2024 que le projet respecte la majorité des critères d'évaluation dudit P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 27 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la demande de P.I.I.A. n° 2024-040 concernant les travaux de réfection extérieure du bâtiment principal situé au 22, rue Régnauld, et faisant partie de la zone 740 R, et ce, selon les motifs énumérés à la résolution n° 2024-050 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 22 mai 2024.

RÉSOLUTION N° 2406-373

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) N° 2024-047 - 5, RUE RÉGNAULT : ACCEPTATION

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant les travaux de réfection extérieure du bâtiment principal situé au 5, rue Régnauld;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 2017-376 « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du centre-ville traditionnel »;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par cette demande est situé dans la zone soumise à cette réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme estiment dans leur résolution n° 2024-052 adoptée le 22 mai 2024 que le projet respecte la majorité des critères d'évaluation dudit P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 27 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Mélissa Tremblay
APPUYÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la demande de P.I.I.A. n° 2024-047 concernant les travaux de réfection extérieure du bâtiment principal situé au 5, rue Régnauld, et faisant partie de la zone 762 CV, et ce, selon les motifs énumérés à la résolution n° 2024-052 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 22 mai 2024.

RÉSOLUTION N° 2406-374
COMITÉ DE CIRCULATION - NOUVELLES SIGNALISATIONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 4 juin 2024 suite à la réunion du comité de circulation tenue le 28 mai 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'ajout de panneaux interdisant le stationnement sur une partie de la rue Holliday, tel que démontré sur le plan n° 4416, lequel plan valant comme si ici au long reproduit.

RÉSOLUTION N° 2406-375
**SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES SECTION CÔTE-NORD - CYCLO TOUR SP :
AUTORISATIONS**

CONSIDÉRANT le rapport daté du 5 juin 2024 suite à la réunion du comité de circulation tenue le 28 mai 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la 10^e édition du Cyclo Tour SP Côte-Nord le 24 août 2024 de 8 h à 15 h, remis au lendemain en cas de pluie, dont les trajets seront établis comme suit :

Départ : De l'école du Boisé sur la rue Jean-Marc-Dion vers la rue Saint-Laurent, sur Saint-Laurent en direction ouest, ensuite sur la rue Smith en direction sud jusqu'au boulevard Laure, sur Laure en direction ouest, route 138 jusqu'au secteur Clarke, rue du Moulin en direction ouest, rue de l'Église en direction sud, rue des Campeurs en direction est jusqu'au Club de camping caravanning Côte-Nord.

Retour : Du Club de camping caravanning Côte-Nord sur la rue des Campeurs, en direction ouest jusqu'à la rue de l'Église, sur de l'Église en direction nord vers la rue du Moulin, rue du Moulin en direction est, ensuite sur la Route 138 vers Sept-Îles, sur le boulevard Laure en direction est, jusqu'au boulevard des Montagnais, sur des Montagnais en direction nord jusqu'à la rue Saint-Laurent, sur Saint-Laurent en direction est jusqu'à la rue Jean-Marc-Dion pour finir à l'École du Boisé.

RÉSOLUTION N° 2406-376
VIEUX-QUAI EN FÊTE : AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT les demandes du comité du Vieux-Quai en Fête adressées à la municipalité;

CONSIDÉRANT les rapports datés du 24 mai et 5 juin 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de circulation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guy Berthe
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la consommation d'alcool en plein air sur un terrain municipal, soit le Parc du Vieux-Quai, et ce, dans le cadre des festivités du Vieux-Quai en Fête qui auront lieu du 11 au 14 juillet 2024 inclusivement, la vente devant s'effectuer dans la zone clôturée prévue à cet effet.

QUE le conseil municipal autorise le comité organisateur du Vieux-Quai en Fête à maintenir les activités prévues en soirée jusqu'à 1 h 30 du matin.

QUE le conseil municipal autorise les fermetures de rues suivantes pour l'édition 2024 du Vieux-Quai en fête, soit :

- Fermeture partielle de l'avenue Arnaud, entre les rues du Père-Divet et du Vieux-Quai du lundi 8 juillet 2024 à compter de 8 h, jusqu'au lundi 15 juillet 2024 à 8 h;
- Fermeture de la place du Commerce, côté ouest de la rue du Père-Divet, du mercredi 10 juillet 2024 à compter de 8 h, jusqu'au dimanche 14 juillet 2024 inclusivement;
- Fermeture du stationnement en gravier, à l'est de la tente jaune, du dimanche 7 juillet 2024 à compter de 8 h, jusqu'au lundi 15 juillet 2024 à 8 h;
- Fermeture du stationnement en gravier, à l'ouest de la Caisse Desjardins de l'Énergie et des Ressources naturelles, du dimanche 7 juillet 2024, à compter de 8 h, jusqu'au lundi 15 juillet 2024 à 8 h;
- Fermeture partielle du stationnement situé près de l'intersection des rues Arnaud et Père-Divet, du 11 au 14 juillet 2024 inclusivement;

Le tout, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation auprès du Service de l'urbanisme, et ce, avant la tenue de l'événement.

RÉSOLUTION N° 2406-377 FÊTE DU CANADA : AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT les demandes adressées par le Comité de la Fête du Canada de Sept-Îles;

CONSIDÉRANT les rapports datés du 31 mai, 3 juin et du 5 juin 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de circulation, du Service de la sécurité incendie et du comité de subvention;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la fermeture partielle de la rue du Père-Divet, soit celle au sud de l'entrée du stationnement de la tente jaune, le 1^{er} juillet 2024 de 7 h à 16 h.

QUE le conseil municipal accorde un permis de feux d'artifice au Comité de la Fête du Canada de Sept-Îles, lequel se tiendra au bout du Vieux-Quai le 1^{er} juillet 2024 entre 22 h et 23 h.

QUE la Ville de Sept-Îles accorde une contribution financière en biens et services correspondant à la gratuité de la main-d'œuvre municipale et au prêt de matériel jusqu'à concurrence de 1 520 \$, au Comité de la Fête du Canada de Sept-Îles dans le cadre des activités familiales prévues le 1^{er} juillet 2024.

RÉSOLUTION N° 2406-378 TECHNICIEN - SERVICE DE L'URBANISME : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport daté du 3 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
APPUYÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Jérémie Chevalier soit embauché au poste de technicien à l'urbanisme au Service de l'urbanisme, à compter du 17 juin 2024, et que sa rémunération soit fixée à la classe 14, échelon 3 de l'échelle salariale de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Sept-Îles. Son embauche est assujettie à la période d'essai prévue à l'article 4.04 de la convention en vigueur.

RÉSOLUTION N° 2406-379
POMPIER - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport daté du 4 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Mélissa Tremblay
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Alexis Denault-Lemaire soit embauché au poste de pompier au Service de la sécurité incendie, à compter du 13 juin 2024, et que sa rémunération soit fixée à l'échelon 2 de l'échelle salariale des pompiers conformément à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec - Section locale Sept-Îles. Son embauche est assujettie à la période d'essai prévue à l'article 3.20 de la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION N° 2406-380
POMPIER - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE : SALARIÉ RÉGULIER

CONSIDÉRANT la résolution n° 2311-749 adoptée par le conseil municipal le 11 décembre 2023, concernant l'embauche de monsieur Nicholas Vallières à titre de salarié en période d'essai;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 3 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Chantale Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller M. Daniel Guérault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Nicholas Vallières soit nommé à titre de salarié régulier au poste de pompier permanent au Service de la sécurité incendie, conformément à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières - Section locale Sept-Îles, et ce, à compter du 11 juin 2024.

RÉSOLUTION N° 2406-381
260E RAPPORT DU COMITÉ DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT le 260^e rapport du comité de subvention et ses recommandations;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 4 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
APPUYÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles accorde une contribution financière en biens et services au Club Jône Volley correspondant à la gratuité de la location du gymnase du Centre socio-récréatif en cas de pluie, et ce, pour les semaines du 15 et 22 juillet 2024, soit une contribution équivalente à 1 680 \$.

QUE la Ville de Sept-Îles accorde une contribution financière en biens et services correspondant à la gratuité de la location du gymnase du Centre socio-récréatif pour la tenue de sessions de basketball supervisées pour les jeunes de 11 à 13 ans, soit une contribution équivalente à 952 \$.

QUE la Ville de Sept-Îles accorde une contribution financière en biens et services à Hommes 7-Îles correspondant à la gratuité de la location du gymnase du Centre socio-récréatif pour la tenue d'activités dans le cadre de la Fête des Pères le 16 juin prochain, soit une contribution équivalente à 1 692 \$.

QUE la Ville de Sept-Îles accorde une contribution financière en biens et services à l'Office municipal d'habitation correspondant à la gratuité pour le prêt de matériel et pour la main d'œuvre municipale pour l'installation de son mobilier estival, soit une contribution équivalente à 702 \$.

RÉSOLUTION N° 2406-382
MARATHON MAMU ÉDITION 2024 - FERMETURES DE RUES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 7 juin 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de circulation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Carole Gaudreault
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les fermetures de rues suivantes le 30 juin 2024 entre 7 h et 13 h pour la tenue de la 12^e édition du Marathon Mamu, soit :

- Fermeture partielle de l'avenue Arnaud, entre les rues du Vieux-Poste et Monseigneur-Blanche, sur la voie côté sud seulement, permettant que le passage des véhicules en direction ouest uniquement;
 - Fermeture partielle de la rue Monseigneur-Blanche, entre les avenues Arnaud et Brochu, sur la voie du côté est, permettant que le passage des véhicules en direction sud uniquement;
 - Fermeture partielle de l'avenue Brochu, entre les rues Monseigneur-Blanche et Retty, voie côté sud seulement, permettant que le passage des véhicules en direction ouest seulement;
 - Fermeture partielle de la rue Retty, entre les avenues Brochu et Gamache, voie côté est seulement, permettant que le passage des véhicules en direction sud uniquement;
 - Fermeture complète des pistes cyclables :
 - ✓ Du stationnement du Marché 7 jours au secteur Ferland jusqu'au boulevard des Montagnais;
 - ✓ Sur l'avenue Arnaud jusqu'à la rue Monseigneur-Blanche;
 - ✓ Sur la rue Monseigneur-Blanche jusqu'à Brochu.
-
-

RÉSOLUTION N° 2406-383
RÉVISION DE LA POLITIQUE DE VENTE DE TERRAINS - DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE
ROCHETTE 3 ET 4 : ADOPTION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT la Politique de vente de terrains - Développement domiciliaire Rochette (Phases 3 et 4) adoptée par la résolution n° 1611-634 lors de la séance du 14 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Sept-Îles de favoriser et faciliter l'accès à la propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Mélissa Tremblay
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte la Politique de vente de terrains – Développement domiciliaire Rochette (phases 3 et 4) révisée par le Service des affaires juridiques, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

QUESTIONS DE LA SALLE

Deux (2) journalistes et trois (3) citoyens adressent leurs questions au conseil municipal.

RÉSOLUTION N° 2406-384
CLÔTURE

Après la période de questions,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
APPUYÉ PAR le conseiller M. Alexandre Leblanc
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

La séance est close à 18 h 11.

SIGNATURES

Maire

Greffière

CL/ab